



CLAS Meudon – Activité jardinage

Réunion d'information sur l'analyse des sols
sur le site de Meudon

(Bref) historique

- En 2023, le CESOP a fait appel au bureau d'expertise OGI afin de réaliser une série de prélèvements suivie d'une analyse des sols du potager du CLAS Meudon et des espaces extérieurs du CLE (voir CR CA CESOP du 26 janvier 2023 pour rappel)
- Les prélèvements sur site ont eu lieu les 11 et 12 mai (+ 1 juin)
- L'analyse des résultats a été fortement retardée par le départ de la personne en charge du dossier chez OGI
- Le rapport d'analyse (DIAG)¹ a finalement été livré le 7 mars 2024 et l'étude quantitative des risques sanitaires (EQRS)² concernant l'ingestion des sols le 18 mars 2024

1. *OG22-159-01-Meudon (92)–CESOP-Observatoire de Meudon.RPT.VA_OGI_STRATAGIS.pdf*
2. *OG22-159-02-Meudon (92)–CESOP-Obs Meudon.RP T.VA_OGI 24 03 18.pdf*

Rapport DIAG OGI

- Le rapport confirme la présence de métaux lourds dans le sol (+ traces polluants organiques type hydrocarbure, benzène, ...)
- L'analyse permet d'avoir une couverture détaillée (dans l'espace et en profondeur) de la répartition des polluants dans les zones prélevées
- Les prélèvements réalisés permettent également d'étudier le risque pour la santé concernant l'ingestion des sols (voir synthèse rapport EQRS plus loin)
- Malheureusement, comme envisagé, l'analyse ne permet pas en l'état actuel de conclure quant au risque pour la santé en ce qui concerne la consommation des fruits et légumes du potager

Rapport DIAG OGI

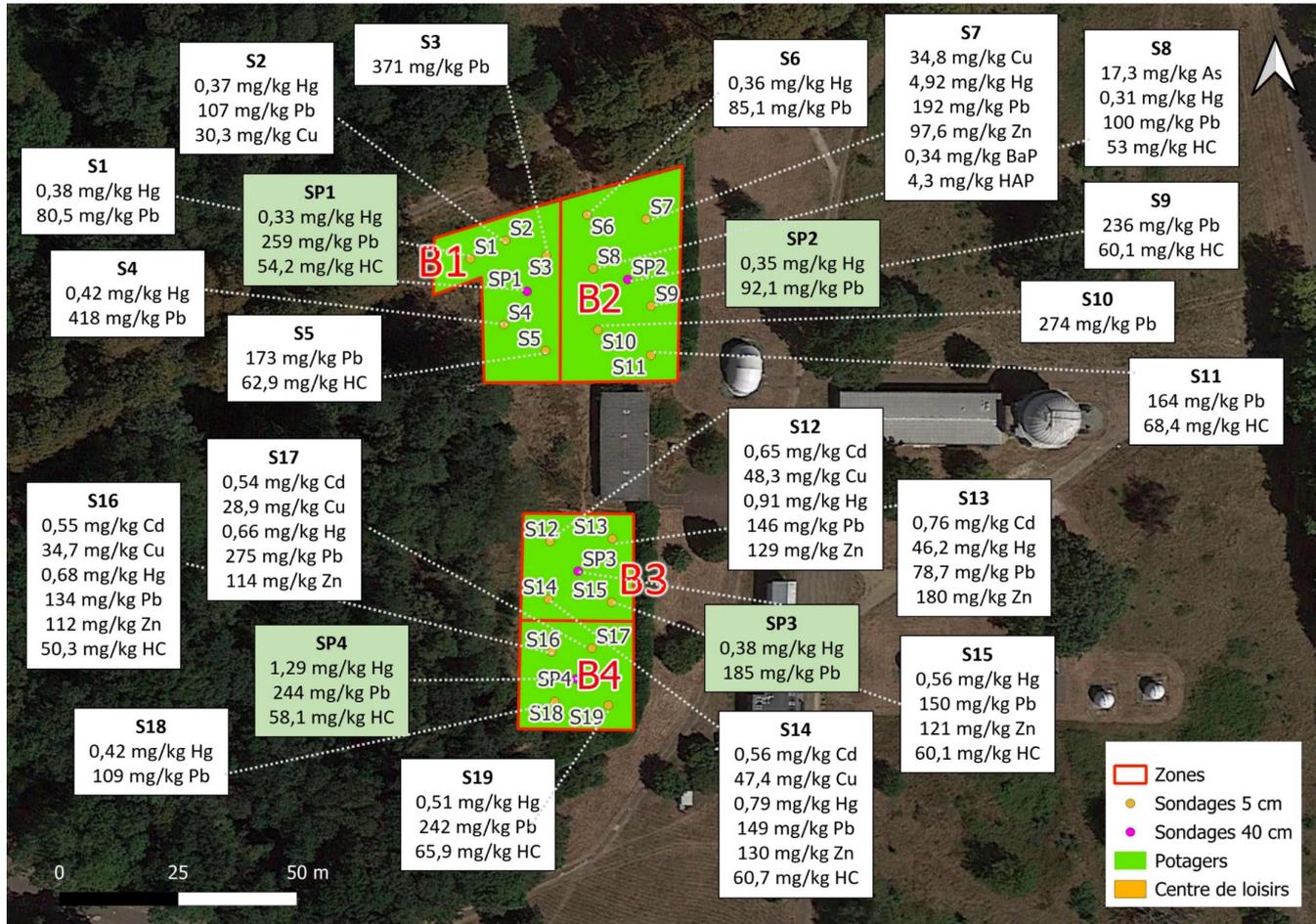


Figure 8 : Dépassements des valeurs repère VRP sur la zone B

Rapport DIAG OGI

Tableau 6 : Synthèse des dépassements des références HCSP pour l'As, le Cd, le Hg et le Pb (Zones A et C)

Paramètre	Seuil de vigilance	Nb de teneurs > Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Nb de teneurs > Seuil d'alerte
Arsenic (As)	25	0/43	70	0/43
Cadmium (Cd)	1	1/43	5	0/43
Mercure (Hg)	1	8/43	5	1/43
Plomb (Pb)	100	21/43	300	4/43

Tableau 10 : Synthèse des dépassements des références HCSP pour l'As, le Cd, le Hg et le Pb (Zone B)

Paramètre	Seuil de vigilance	Nb de teneurs > Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Nb de teneurs > Seuil d'alerte
Arsenic (As)	25	0/23	70	0/23
Cadmium (Cd)	1	0/23	5	0/23
Mercure (Hg)	1	3/23	5	1/23
Plomb (Pb)	100	18/23	300	2/23

HCSP = Haut Conseil de la Santé Publique
Valeur seuils en mg/kg de matière sèche

Rapport DIAG OGI

8.3 Recommandations

D'après les résultats obtenus lors de la présente étude, **OGI-STRATAGIS** recommande :

- Au regard des usages sensibles (centre de loisirs et potagers) des zones étudiées et des résultats obtenus lors de la campagne de 2022 de la Ville de Paris confirmés par les présentes investigations, **de réaliser une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) permettant de vérifier la compatibilité sanitaire entre les usages de la zone d'étude et la qualité des sols ;**
- Du fait de la présence d'un hot-spot en mercure (S13), de vérifier l'étendue de l'anomalie en mercure, afin d'écartier tout risque sanitaire pour les usagers du bâtiment Lyot qui jouxte la zone B ;
- En cas de changement d'usage dans le cadre du projet ou ultérieurement, de vérifier que les terrains sont compatibles avec les nouveaux usages considérés (par exemple, en cas de projet de réalisation de jardins potagers fruitiers ou maraîchage en pleine terre en Zones A et C) ;
- De garder la mémoire de la qualité des terrains investigués et transmettre les études environnementales réalisées sur le site.

Rapport EQRS (ingestion des sols)

L'EQRS a été réalisée sur la base des données collectées sur les sols en mai 2023 et des hypothèses d'aménagement suivantes :

- Site accueillant :
 - sur les zones A et C des enfants qui fréquentent le centre de loisirs (enfants) ainsi que des adultes qui travaillent au sein du centre de loisirs (animateurs employés du centre de loisirs) et des adultes qui entretiennent les espaces verts du centre de loisirs (entretien espaces verts) ;
 - et sur la zone B des adultes et des enfants qui fréquentent les jardins potagers (jardiniers) ;
- absence d'ingestion de fruits et légumes auto-produits (dans l'attente d'analyses sur les cultures) ;
- absence d'activité liée à l'élevage ;
- absence de bâtiment fermé ;
- absence d'usage des eaux souterraines ;
- absence de canalisations d'adduction d'eau potable.

Dans cette configuration et pour les hypothèses de paramétrage globalement sécuritaires considérées dans l'EQRS pour les scénarii « Zones A et C - Centre de loisirs » et « Zone B - Jardinage », l'étude conduit à des risques sanitaires, pour la voie ingestion involontaire de sol, inférieurs aux valeurs seuils. Il en est de même pour le scénario cumulé « Zones A et C - Centre de loisirs + Zone B - Jardinage » intégrant des enfants qui fréquentent régulièrement l'ensemble des 3 zones A, B et C.

Et maintenant ?

- Côté CESOP-CLAS
 - Archivage des documents relatifs à l'analyse des sols
 - Condamnation de la parcelle S13
 - Modification programmée du règlement intérieur (RI)
 - Information auprès des usagers du potager (réunion, site Web CLAS <https://cesop.observatoiredeparis.psl.eu/Jardinage,19.html>) et mise à disposition de l'ensemble des documents associés
 - Discuter des options possibles en concertation avec les responsables de l'activité et les usagers du potager

Options possibles

- Demander une nouvelle campagne de prélèvements/analyses/EQRS des fruits/légumes ?
 - Décision du CA CESOP de voter ou non la poursuite des analyses
 - Il faut prévoir (au moins) plusieurs milliers d'euros supplémentaires
 - Le CESOP n'aura pas les fonds nécessaires (ou alors il faudra rogner sur d'autres activités)
 - L'Observatoire n'apportera pas d'aide financière spécifique

Options possibles

- Continuer l'activité en l'état actuel des connaissances ?
 - Informer les usagers (actuels et à venir) sur la qualité des sols, les risques liés à la pratique et les démarches associées
 - Adapter la pratique au terrain (par ex. éviter la consommation de certains types de légumes, consommation « hors-sol » pour les enfants < 7 ans, etc.)
 - Plusieurs guides existent sur le sujet (par ex. <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/guide-amenager-un-jardin-collectif> ou encore le « Guide R.E.F.U.G.E »)
- Interdire ou limiter la consommation des produits issus du potager (à certains fruits/légumes, à certaines parcelles) ?